

édito

PAR MAGALI GODIN

“ Chers, chères dirigeant(e)s ”

L'objectif de cette lettre est encore et toujours de vous fournir des informations qui pourront vous permettre de trouver des réponses dans vos problématiques quotidiennes. C'est pourquoi, nous vous proposons ce mois-ci un dossier sur le juridique à la FFBaD : les évolutions, la structuration, les thèmes concrets auxquels vous serez confrontés très rapidement (certificat médical par exemple), et nous l'espérons une assistance performante.

Ceci pour rappeler que la fédération est au service de ses clubs et peut être l'interlocuteur pertinent selon les sujets qui vous concernent dans votre association. Bien entendu, nos organes déconcentrés – comités départementaux et ligues régionales – peuvent aussi répondre à vos demandes selon leur propre niveau de structuration.

Enfin, nous vous tenons également informés des dossiers en cours à la fédération, vous trouverez en dernière page un retour sur le lancement de l'action pour les réfugiés. Ces enjeux sociétaux font partie des objectifs de la fédération française de badminton pour les années à venir. Le sport porte des valeurs qui en fait un acteur majeur de la société et le badminton porte intrinsèquement ces valeurs d'échanges et de solidarité en lui.

Je terminerai en saluant notre jeunesse qui vient de réaliser une magnifique performance à Mulhouse en remportant la finale par équipe au championnat d'Europe junior. Bravo à vous, à vos familles, à vos encadrements en club, en pôle, et bienvenue chez les seniors!

Bonne lecture

Magali GODIN
Vice-Présidente FFBaD
Secteur Communication, Marketing, Événementiel

CÔTÉ JURIDIQUE

Un pôle ressources juridiques à la FFBaD

Dans une optique d'offrir toujours plus de services aux organes déconcentrés, la FFBaD a renforcé ses compétences en matière juridique. Tour d'horizon de ce qui a été mis en place.

La Fédération ne cesse de « grandir » et il est donc indispensable qu'elle se donne les moyens d'accompagner et de poursuivre son développement, et ce dans tous les domaines. Contrairement à de nombreuses autres fédérations, la FFBaD ne disposait pas, jusqu'alors, d'un service juridique ou tout du moins d'un juriste en interne bien que le code du sport et plus généralement la réglementation nationale et internationale ne cessent d'évoluer ce qui demande toujours plus de compétences, d'expertise et de réactivité afin de pouvoir se mettre en conformité dans les délais impartis.

Depuis janvier 2015, la fédération est accompagnée par un cabinet juridique spécialisé dans le sport, CDES Conseil, afin d'apporter une expertise en la matière. Malgré tout, cette assistance juridique, qui porte sur un volume annuel forfaitaire de 30 heures, ne permettait pas de couvrir l'ensemble des sujets d'ordre juridique ou réglementaire.

La mise en œuvre de la réforme territoriale a permis de mettre en évidence la nécessité de créer un poste de juriste à temps plein au sein de la fédération afin de venir en appui auprès de l'ensemble des secteurs de la fédération mais aussi auprès de nos organes déconcentrés et de nos clubs.

Ce poste a donc été créé, en septembre 2016, dans un premier temps en CDD, puis en CDI à compter de janvier 2017.

Les principales missions rattachées à ce poste sont : l'assistance juridique auprès de secteurs de la fédération et auprès des ligues, comités et clubs, l'assistance en matière réglementaire sur l'ensemble des textes fédéraux, la veille juridique, la gestion et le suivi du contentieux ainsi que la rédaction et l'analyse des contrats.

Disposer de ce type de ressource en interne est nécessaire au bon fonctionnement de notre fédération et nous souhaitons faire savoir aux dirigeants de nos organes déconcentrés et de nos clubs qu'ils peuvent, bien entendu, nous solliciter sur des sujets d'ordre juridique afin que nous puissions leur apporter, un soutien, un conseil ou encore une expertise dans ce domaine.

Retour sur la mise en œuvre de la réforme territoriale

Quelques mois après la fusion des ligues régionales concernées par la réforme territoriale, revenons sur le mode opératoire proposé et mis en place par la FFBaD.

Précurseur dans la mise en œuvre de la réforme territoriale, la Fédération a clairement exprimé sa volonté d'apporter un soutien aux ligues et de jouer pleinement son rôle mutualisateur afin de répondre au mieux à leurs attentes et de faciliter la réalisation des différentes étapes de ce processus délicat.

Dans ce cadre, plusieurs réunions et points d'information avec les présidents de ligues ont été organisés pour échanger sur leurs préoccupations et à l'issue desquels, un calendrier général et des documents de synthèse sur la fusion d'associations ont été produits.

La Fédération s'est ensuite attachée à proposer un accompagnement le plus complet possible, en traitant aussi bien

les aspects administratifs et juridiques que comptables et fiscaux, mais également le plus efficace possible en s'appuyant sur le cabinet juridique « CDES conseil » et le cabinet comptable « ACCORD-Sport » pour consolider le centre-ressources de la Fédération et garantir aux ligues un accompagnement sur mesure.

Après une première phase de diagnostic, qui a permis de dresser un état des lieux général de chaque ligue et ainsi d'anticiper les éventuels points de vigilance, la phase opérationnelle a pu être enclenchée pour aboutir à la fusion de l'ensemble des regroupements de ligues et à l'habilitation des nouvelles ligues avant la fin de la saison 2015/2016.

Comme l'explique Sébastien BOURDIN, référent de la fusion des deux ligues normandes et actuel président de la ligue Normandie de badminton, il y a eu « des difficultés dans l'élaboration du budget prévisionnel tant il était difficile de se projeter sur l'ensemble des actions à réaliser avec la

nouvelle Ligue, un plus un ne fait pas deux! Je saluerai aussi ici le rôle de la FFBaD et de son soutien dans la démarche notamment sur la partie financière, administrative et juridique sur laquelle l'aide a été non seulement importante mais indispensable. Il reste aussi des problématiques encore à régler : des règlements de compétitions parfois insatisfaisants en l'état, une équité territoriale à assurer, poursuivre nos efforts de communication pour donner de la lisibilité et de la visibilité dans nos actions ». ■



Focus sur la réforme du certificat médical

La simplification du certificat médical se poursuit. Le point à quelques mois de la nouvelle saison.

Traditionnellement, la délivrance d'une première licence ou le renouvellement d'une licence était subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport. La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ainsi que le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport sont venus modifier les dispositions du code du sport en la matière, avec pour objectif une simplification administrative pour les clubs sportifs et l'encouragement du plus grand nombre à pratiquer une activité physique et sportive. Désormais, le certificat médical est valable

trois ans et ne sera donc plus systématiquement requis lors d'une demande de renouvellement de licence. Il reste toutefois obligatoire pour une demande de délivrance d'une première licence.

En outre, à compter du 1er juillet 2017, le renseignement d'un questionnaire de santé sera obligatoire pour tous les licenciés lorsque la présentation d'un certificat médical ne sera pas exigée lors du renouvellement de la licence. Autrement dit, pour renouveler sa licence, le pratiquant devra attester qu'il a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé. En cas de réponse positive à une des rubriques, il sera alors nécessaire de présenter un certificat médical.

Le contenu de ce questionnaire de santé doit être prochainement arrêté par le ministre chargé des sports. Une fois finalisé, ce questionnaire sera mis à disposition des

clubs et des licenciés par la FFBaD et fera l'objet d'une communication spécifique à destination des clubs, ainsi que sur le site fédéral.

Illustration pratique pour la saison 2017/2018 :

- En cas de première demande de licence : présentation d'un certificat médical obligatoire.
- En cas de renouvellement de licence: absence de présentation d'un certificat médical + renseignement du questionnaire de santé qui devra être remis au club et conservé par ce dernier.

Rappel : un nouveau certificat médical devra être présenté en cas de réponse positive à une des rubriques du questionnaire. ■

... Sonia Kaced

Sonia Kaced est juriste à la FFBA. Après l'obtention d'un master en droit du sport, elle a intégré la fédération en septembre 2015. Aujourd'hui, elle est l'interlocutrice privilégiée des organes



déconcentrés sur le plan juridique. Rencontre.

Quelle est la raison d'être de votre présence à la FFBA ?

SKa : Quand je suis arrivée, il n'y avait pas de service juridique.

Les principales questions juridiques émanaient des différents

secteurs de la fédération en interne, mais également des clubs, ligues, comités, voire des licenciés eux-mêmes via le support FFBA. Elles étaient directement traitées par les différents salariés de la fédération. Il n'existait pas de pôle juridique à proprement parler. La FFBA a vu dans ma candidature l'opportunité de structurer l'approche juridique de notre discipline, notamment en travaillant spécifiquement sur la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Quel est l'objectif de cette création de service ?

SKa : Le droit intervient de plus en plus dans le domaine du sport. C'est d'autant plus vrai dans une discipline comme le badminton qui se structure pas à pas. Par exemple, les clubs embauchent de plus en plus de salariés. Les questions juridiques liées à l'emploi sont fréquentes. L'idée, avec mon arrivée, c'est de centraliser les questions juridiques et d'y apporter une réponse rapide et efficace à tous les échelons du badminton français. Nous souhaitons devenir un véritable centre de ressources juridiques au service de nos différents acteurs.

Quelles sont les problématiques auxquelles vous pouvez répondre ?

SKa : Cela peut aller de la rédaction et l'analyse de contrats (de travail, de partenariats...) à la gestion des contentieux

(commissions réclamations et litiges, disciplinaire et fédérale d'appel), en passant par l'analyse des statuts et règlements (évolutions et adaptations éventuelles, questions d'interprétation). Je rédige également des notes juridiques sur des questions techniques et je fais de la veille juridique, c'est-à-dire que je me tiens au courant des évolutions législatives et réglementaires qui peuvent impacter le sport et je vérifie ainsi que les règlements fédéraux sont toujours adaptés.

Peut-on donner quelques exemples concrets ?

SKa : J'ai été amenée à travailler sur des questions juridiques variées. Au niveau des clubs, il s'agit principalement de questions très concrètes auxquelles les dirigeants peuvent être confrontés au quotidien, par exemple les questions sur les autorisations parentales pour accompagner des mineurs lors des compétitions, sur la possibilité d'être dirigeant d'un club et licencié dans un autre club ou encore la création/gestion d'un club non affilié par un joueur licencié. Au niveau des organes déconcentrés, j'ai accompagné les ligues dans la mise en œuvre de la réforme territoriale. Enfin, au niveau fédéral, j'interviens dans certains dossiers des différents secteurs de la Fédération, à l'instar du contrat de partenariat avec le fournisseur officiel de la FFBA et je pilote également des dossiers tels que l'Assemblée générale électorale partielle d'avril 2017. Cela donne une idée de l'assistance que je peux fournir à nos différents acteurs. ■

Propos recueillis par Anthony Guidoux

Contact:

Sonia KACED

Tel. 01 49 21 17 56

Mail. sonia.kaced@ffbad.org

EQUIPEZ-VOUS!

Pour la deuxième année consécutive, une offre spéciale pour s'équiper en tapis de sol est mise en place. Dans le cadre de son partenariat avec la société Gerflor spécialiste du revêtement de sol, la FFBA vous propose une offre spéciale réservée aux clubs, comités et ligues pour l'achat de tapis Taraflex.

Le tapis est l'équipement primordial pour les clubs qui souhaitent offrir le meilleur confort possible à leurs licenciés. Les tapis Gerflor sont reconnus pour leur facilité d'installation et leur excellent confort.

Les caractéristiques d'un tapis :

Dimensions : 16m x 8,10m (129,60 m²)

Épaisseur : 3,9 mm

Coloris : Mint Green 6570

Composition : 3 rouleaux de 16m de long x 2m70 de large avec accessoires de fixation Velcro

Conditionnement : 1 caisse de 290 x 108 x 60 cm – poids : 492 kgs

Pour toute pré-commande, veuillez contacter Pascal BILDSTEIN

pascal.bildstein@ffbad.org



SPORT RESPONSABLE

Lancement du cru 2017 !

La saison 2017 des Trophées du Sport Responsable (une initiative de Generali) est ouverte. Cette année encore, c'est l'ancien rugbyman Sébastien Chabal qui officie comme président du jury. Pour rappel, lors de la précédente édition, 15 clubs de badminton ont candidaté et 4 ont été récompensés. Alors si vous aussi vous militez pour une pratique responsable, candidatez dès à présent. Toutes les informations sur les Trophées Sport Responsable ICI

PPF

Devenez Club Avenir

Mis en place depuis 2 saisons, le dispositif Club Avenir est reconduit cette année. Dans le cadre du Projet de la Performance Fédérale (PPF), les clubs avenir sont le premier temps d'accès à la pratique de haut-niveau. Toutes les informations pour candidater ICI

ETATS GENERAUX

Partage d'expériences

Pour débiter la nouvelle olympiade, des états généraux ont été organisés le 28 janvier dernier avec la présence d'une soixantaine d'acteurs du badminton venue des 4 quatre coins de l'hexagone mais aussi des territoires ultra-marins. Tous ont travaillé en groupe sur six grandes thématiques. Après des échanges fructueux, certaines priorités du projet 2020 sont renforcées et contribueront à proposer des évolutions sur le projet initial. Pour télécharger la synthèse, cliquez ICI

INITIATIVES CITOYENNES

Badminton solidaire

Les initiatives citoyennes se multiplient sur tout le territoire. A commencer par Paris. L'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), la FFBaD, la ligue Île-de-France de badminton, France Terre d'Asile, l'association Solibad et le bureau des étudiants d'IRIS Sup', ont organisé début mars une première rencontre des « Volants de l'union ».

Cette première étape d'un projet d'intégration des réfugiés par le sport a réuni une trentaine de participants originaires de dix pays différents au gymnase Suzanne Berlioux dans le premier arrondissement de Paris.

Langage universel, activité connue de tous et dans laquelle chacun est l'égal de l'autre, le sport est un puissant vecteur d'insertion sociale, de tolérance et de respect. Le badminton a été identifié comme la discipline pouvant répondre à ces objectifs. Sa pratique accessible,

mixte et non-violente a montré toutes ses qualités en favorisant l'échange entre tous les participants.

Cette rencontre initiale a été l'occasion de mettre en lien l'ensemble des partenaires et de lancer officiellement le projet, qui durera 4 mois et se terminera le 20 juin, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés.

Une autre initiative a vu le jour dans le centre de la France, à Salbris. Depuis fin janvier, l'Association Badminton Salbris (ABS) propose en moyenne deux séances par semaine aux demandeurs d'asile de la ville. Une vingtaine de demandeurs d'asile ont pu découvrir l'activité badminton de manière ludique. ■



La lettre du Dirigeant de la FFBaD

association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A),
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07 Courriel : ffbad@ffbad.org

Directeur de la publication : Florent CHAYET
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Magali GODIN, Ludivine LATTAT et Pascal BILDSTEIN
Ont collaboré à ce numéro : Celine BERTON, Anthony GUIDOUX, Sonia KACED, Ludivine LATTAT et JM RICHARD.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton www.ffbad.org

